

N° 39
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

18 décembre 2023

PROPOSITION DE LOI

visant à prolonger en 2024 l'utilisation des titres-restaurant pour des achats de produits alimentaires non directement consommables

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16^e législature) : **1870, 1898** et T.A. **192**.

Sénat : **143, 172** et **173** (2023-2024).

Article unique

À l'article 6 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, la date : « 31 décembre 2023 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2024 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER